

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 septembre 2026 à 20h

Date de la convocation : 24/09/2026

Date d'affichage : 24/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	22

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/09/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. CHOMAT Pascal - Mme GOMES DE OLIVEIRA Eléonore - M. LAMURE Christophe - Mme VERPY Evelyne - M. CELEN Devris - Mme MERMET DAGUES Sophie – M. PARGA José – M. POIRON Jean-Pierre - Mme TRICAUD Françoise - Mme DUCORPS Dominique - M. PONCET Marc - M. FEDIX Christian - Mme FAVRE Isabelle - M. PLATHEY Pierre - M. CARBON Olivier - Mme BOULOGNE Emmanuelle - Mme HINSCHBERGER Edith - M. AULAS Sébastien - Mme DUCROUX Morane - Mme DELORME Amandine - M. MICHEL Quentin

POUVOIRS DEPOSES :

EXCUSE(S) : Mme PERONNET Béatrice

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PONCET Marc

Objet : Subvention exceptionnelle au profit de l'Association sportive du collège Michel de Montaigne

Monsieur CELEN expose que le collège Michel de Montaigne de Balbigny a ouvert une section des « Cadets de la Sécurité Civile » en septembre 2025. Lors de la rentrée 2026, une nouvelle section s'est formée.

Afin de créer du lien, les encadrants souhaitent organiser un voyage de cohésion pour les deux promotions, intitulé « Sur les pas du Général de Gaulle ». Le programme prévoit, entre autres, la visite du mémorial de De Gaulle à Colombey-Les-Deux-Eglises. Le coût du voyage est estimé à 3500 euros.

Le collège demande une subvention exceptionnelle pour les enfants balbignois concernés : 2 cadets issus de la promotion 1 et 8 cadets de la promotion 2, soit un total de 10 élèves. Il est proposé de verser la somme de 100 euros par enfant résidents à Balbigny soit un total de 1000 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 100 euros par enfant résidant à Balbigny, soit un total de 1000 euros
- D'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention à l'association sportive collège Michel de Montaigne

Secrétaire de séance
Marc PONCET

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 30/09/2026

